

Est républicain 20-04-2017

LUNÉVILLE Santé

Et si on en parlait ?

L'association Autrement, créée en 2004, a pour mission de promouvoir les soins palliatifs et la prise en charge de la douleur à domicile. Depuis qu'il est financé (novembre 2005), le réseau a pris en charge plus de 2.000 patients âgés de 3 ans à 101 ans.

Reconnue d'intérêt général, l'association s'est battue pour garder une activité d'expertise auprès des patients et pour l'application de la loi de 1999 disant, que « toute personne dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs, en institution et à domicile ». Elle a aussi ouvert des consultations en soins palliatifs précoces et en douleur chronique, qui remportent un franc succès auprès des patients et des soignants.

« Et si on en parlait ? », la soirée organisée le mercredi 26 avril, à partir de 20 h, au château de Lunéville, est destinée à éclairer sur la loi du 2 février 2016 sur la fin de vie, dite loi Claeys-Léonetti, encore trop peu connue,

Deux intervenants seront les invi-



Le docteur Vincent Morel président le comité de suivi du plan national de soins palliatifs. Photo D.R

d'accompagnement et de soins palliatifs, et M^{me} Rustichelli, responsable de la maison Marie Galère à Bordeaux. Elle livrera son témoignage de directrice d'un établissement développant une offre adaptée afin de l'adapter aux besoins du patient.

